



ASSOCIATION des USAGERS de la PLAGE du HAVRE

84, rue Anatole France 76600 LE HAVRE

Téléphone : 06 46 47 80 82 courriel : auph@orange.fr

PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13 décembre 2019

Présents : J. BELLANGER, J. DELAMARE, P. BENARD, T. DUPAS, P. GALLIEN, P. DELAHAYE, J-J. MORISSE, M-C. CUVELIER

Absents excusés : Y. BELLANGER, M. CHAPEDELAINE, D. LEROY, D. GOHIER, J-C. TAURIN

ORDRE DU JOUR

- 1-Point des actions menés par tous les membres.
- 2-Bilan de l'année 2019 par le Président.
- 3-Synthèse des améliorations à court terme à la plage du HAVRE.

La réunion est ouverte par la secrétaire de séance à 18 h.

Pierre BENARD Vice-président informe les membres de sa décision de mettre fin à son mandat mais qu'il reste administrateur. Le Président prend note sa démission mais lui demande s'il accepte de rester responsable de la commission sportive ? Pierre BENARD accepte.

1 -Point des actions menés.

Le Président remercie Patrice GALLIEN pour la synthèse des améliorations à court terme à la plage du HAVRE.

Plusieurs administrateurs informent les membres de leurs démarches pour obtenir des lots pour les tournois de pétanque. Toujours la même réponse négative.

En fait seuls Pierre BENARD, Dominique LEROY et Jacky DELAMARE ont récolté ou acheté des lots.

J-J. MORISSE et D. LEROY n'ont recherché ni obtenu aucuns accords de mécénats nouveaux.

D. GOHIER n'a toujours pas fourni le reçu du don fait à la Fondation Louis DELAMARE par l'AUPH.

En ce qui concerne l'enregistrement et la gestion des adhésions, le Président rappelle la répartition des tâches qui a été convenu pour la saison 2020.

Le secrétaire (T. DUPAS) :

- collecte tous les bulletins dans la BAL du 84 rue Anatole France (au début, tous les jours pour éviter l'encombrement de celle-ci).
- renseigne le fichier à jour (fournit par le président sur clé USB).
- met le tampon payé sur les deux reçus, en détache un qui sera remis aux gestionnaires de la plage ou aux bains maritimes.
- donne les bulletins à la secrétaire adjointe (bulletin, 2^{ème} reçu, chèque et enveloppe timbrée)

La secrétaire adjointe (M-C. CUVELIER) :

- Renvoie par la poste le second reçu au moyen de l'enveloppe timbrée fournie par les adhérents.
- met sous pli le reçu des adhérents n'ayant pas joint une enveloppe ? Et effectue l'envoi (timbres et enveloppes lui sont fournis).
- tri les bulletins par rangée et par numéro de cabane et les conservent.
- remet à la trésorière les chèques.

La Trésorière (J. BELLANGER), met les chèques en banque.

Une clé de la boîte à lettres de l'AUPH est remise au secrétaire et à son adjointe.

Le Président donne lecture de la lettre qui sera jointe à l'envoi des bulletins d'adhésion 2020.
Les membres à l'unanimité donnent leur accord.

Le Président fait part de sa déception par le nombre insuffisant d'adhérents inscrits pour la sortie prévue le 23 juin 2019 au « Chaudron Magik ». Celle-ci a été annulée.

La communication semble ne pas fonctionner ? Bien que ! souligne le Président, dès mai, les infos existent par :
Leur affichage sur la cabane de l'association (13/1), la présence sur le site www.laplageduhavre.fr, 400 exemplaires disponibles aux Bains Maritimes et les inscriptions disponibles cabanes 13/4 de MADO et 18/12 de Pierre BENARD.

La trésorière émet l'idée pour la saison prochaine, qu'à titre expérimental... De trouver un moyen de procéder à la distribution des infos ou bulletins d'inscription main à main ou dans chaque cabane, par un organisme.

Cette idée est acceptée à l'unanimité. Pierre DELAHAYE se charge de mettre en place ce projet.

Pour cette sortie en 2020, une réflexion est demandée aux membres pour se déterminer dans un nouveau concept ?..

Pierre BENARD annonce les dates prévisionnelles des tournois de pétanque de 2020 :

- Le samedi 4 juillet.
- Le samedi 5 septembre, suivi du « cocktail des adhérents ».

Le Président distribue à tous les membres des cartes de visite AUPH. Celles-ci ont été élaborées suivant une maquette réalisée par Jean-Charles TAURIN notre webmaster.

Le Président souhaite qu'une « charte des adhérents » soit établie. Elle aurait pour but de bien sensibiliser tous les adhérents à leurs droits et devoirs et serait validée par ceux-ci au moment de leur adhésion.

Il souhaite récolter toutes les idées des membres de l'association pour finaliser cette charte avec Pierre BENARD.

ATTENTION ! La mise sous plis pour l'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale 2020 aura lieu le mercredi 15 janvier à 10 h à l'Office de Tourisme, la présence de tous est indispensable.

La mise sous plis de la « lettre du président » et du bulletin d'adhésion 2020 se fera également ce même jour.

2-Bilan de l'année 2019.

Le Président montre le bilan des adhésions de la saison 2019.

Adhérents AUPH 2019	Etaient 2018	Nouveaux	Non reconduits
709	689	60	40
102,90%	100,00%	8,46%	5,81%
Résident au Havre	Hors Le Havre	Dont Hors 76	Adresse e. mail
597	112	7	539
84,20%	15,80%	0,99%	76,02%
Assurance AUPH	Assurance Individuelle		
668	14		
94,22%	1,97%		
Adhérents sans cabane			
27	3,81%		

Il rappelle qu'aucunes effractions n'ont été déclarées, estimant que 2 seules connues auraient été commises.

4 personnes ont été interpellés pour tentative d'effractions, repérées par la vidéo-surveillance.

Il note également que les tempêtes et surtout celle du 30 septembre ont endommagé voire détruite de nombreuses cabanes aux Epis 4/5/6. L'une d'elle est même partie à la mer.

3-Synthèse des améliorations à court terme à la plage du HAVRE.

Le Président et Patrice GALLIEN informent les membres présents des travaux effectués en Mairie sous la responsabilité de Claire BACLET. Trois réunions en « Comité Plage » ont été effectuées sur les projets à court et long termes de développement à la plage du HAVRE.

Information est donné aux membres qu'un courrier portant sur le « Projet de Développement pluriannuel de la Plage 2020-2025 » a été envoyé le 14 août 2019 à Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE Maire du HAVRE.

Patrice GALLIEN, à la demande, ressort les points essentiels retenus de sa synthèse des « Améliorations à court terme à la plage du Havre » ...

Trois chapitres de propositions à suivre avec insistance auprès des responsables de Mairie.

- **a. Sécurité et nuisances.**
- Caméras de vidéo surveillance demande d'une installation supplémentaire au centre de la promenade pour s'assurer de la couverture maximum.
- Vélos planches à roulettes et trottinettes sur la promenade : mettre des chicanes en chaînes sur poteau à chaque accès (9 accès) avec signalisation explicite à chacun des points de passage + Verbalisation nécessaire. Inviter l'adjoint responsable chargé de la sécurité, aux prochains « Comités Plage »
- Couverture de la surveillance police municipale : demandée du 15 avril au 15 octobre avec de la présence constante.
- Animation sonore abusive des terrasses notamment celle des « Voiles », demande d'intervention de la gestion plage pour le respect des « cabanistes ».
- Système HP des secours inaudible prévoir un réglage efficace, à suivre par les gestionnaires de la plage.
- Surveillance CRS Couverture du 15 avril au 15 octobre elle est nécessaire pour la sécurité des usagers.
- Eclairage : prévoir un éclairage des aires de jeux par exemple, par l'orientation des projecteurs de la digue promenade... = sécurité, surveillance des enfants aux jeux, éclairage des aires de jeux).
- **b. Propreté et confort.**
- Poubelles : poursuivre l'implantation des poubelles de tri sélectif avec couvercles en remplaçant tout le matériel en place inapproprié, et surtout, améliorer leur signalétique.
- Vidage des poubelles : adapter la fréquence de celui-ci lors de la haute saison et du taux de fréquentation de la plage, notamment près des ventes à emporter.
- Revêtement de la digue promenade : Prévoir l'investissement nécessaire pour refaire ce revêtement en béton désactivé sur toute sa largeur et sa longueur.
- Les chiens : Verbalisation des propriétaires de chiens ne respectant pas la réglementation. Les infractions sont en hausse. Repenser les zones de tolérance, les dates de tolérance et le plan de signalisation.
- Les vélos : beaucoup de vélos sur les galets, amène à repenser les capacités des parkings de vélos avec U d'ancrage. Revoir la signalétique.
- Installation de bornes Wifi : Favoriser l'installation au niveau des bains maritimes, aux postes de secours, dans les aux restaurants pour apporter un confort supplémentaire pour tous !
- Promenade sableuse de la grève : pour éviter toutes gênes aux « cabanistes », bien respecter son éloignement et ses accès vis-à-vis des cabanes implantées ! (Comme réalisé en 2019).
- Douches et sanitaires vérifier et contrôler le bon fonctionnement des installations + ajouter une « sanisette » vers la plateforme face au Ponant.
- Chemins en palissade bois, éléments en poutres et planches défectueux : Remplacement des chemins, inventaire et remplacement des poutres à effectuer avant le début de saison.
- **Attention inadmissible** : La contre-allée (au pied de la promenade) d'accès pour les poussettes et handicapés, n'est toujours pas réalisée sur l'extension sud.
- Accès handicapés : vers plage, vers cabanes, vers restaurants, demandent à être mieux respectés et mieux signalés.
- Bennes d'encombrants : elles doivent être mise en place dès le début octobre, en prévision du vidage des cabanes et de leur démontage.
- **c. Administration Réglementation et organisation.**
- Tarif des loyers de concession : le maintien à 2% maximum/an d'augmentation est nécessaire.
- Règlement des cabanes certains des articles seraient à revoir et l'AUPH souhaite établir une « charte des adhérents ». Elle aurait pour but de bien sensibiliser tous les adhérents à leurs droits et devoirs et serait validée par ceux-ci au moment de leur adhésion.
- Points de vente à emporter mieux répartir les points de vente est de nouveau nécessaire avec la nouvelle répartition des emplacements des restaurateurs en 2019.

NOTA : Certaines améliorations sont intégrées au « Projet de développement long terme de la plage »...

Telles que :

- L'éclairage de la promenade à reconsidérer vers les rangées de cabanes.
- La création de pentes pour poussettes et handicapés aux différents escaliers d'accès, afin de multiplier les descentes de la digue promenade vers les cabanes.
- Créer des gradins ombragés face aux aires de jeux et sur le chemin de la promenade.
- Créer des casiers (type casier-piscine !) près des lieux de stationnement (vélos, trottinettes, motos etc...) ceci afin de déposer effets et accessoires avant de se diriger vers la plage.

D'autres ont été volontairement supprimées, après les refus catégoriques de la Mairie, des services techniques ou de la gestion plage :

- La régulation des « squats » sur les planchers de cabanes.
- Le survol du rivage par engins volants.
- Troubles sonores émanant du boulevard Albert 1^{er}, sirènes répétées et motos bruyantes...
- Gel du tarif des locations d'emplacements.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

J. DELAMARE.

J. BELLANGER